

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 15 MARS 2023

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20230323-20230315DEL11-DE

20230315DEL11
S²LO

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 26

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET :

**DELIBERATION RECTIFICATIVE AU
TABLEAU DES EFFECTIFS
PERMANENTS, CREATION D'UN
POSTE DE GARDIEN BRIGADIER AU
SEIN DE LA POLICE MUNICIPALE**

DELIBERATION :

Publiée le 23 mars 2023

Rendue exécutoire le 23 mars 2023

**Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 23
mars 2023**

**Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;**

Le : 23 mars 2023

**Et que la convocation du Conseil avait
été faite**

Le : 7 mars 2023

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Vincent DOUCHET, Laetitia PANIEZ, Jacky BOULINGUEZ, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Benoit OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Pierre CAMPHYN, Olivier JOUCLA, Michael LEROY, Alban BEZIRARD, Jean-Pierre DUBURCQ, Valérie CLOUET, Francis BIERULI, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Joelle LIESSE, Danièle BENOIT, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN, Lionel HOUZET

Etaient excusés avec procuration, absents : Madame, Monsieur, Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Me Laetitia PANIEZ, Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD, Vanessa LARD, procuration donnée à Me Caroline CHARPENTIER,

Monsieur Thomas DUGRAIN a été désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34, Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade

Vu la délibération N°20211602DEL6 du 16 février 2021 fixant le tableau des emplois permanents de la collectivité, il est exposé au Conseil Municipal que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, pour donner suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Dans sa délibération du 8 juin 2022 sous la référence 20220806DEL13, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de créer au tableau des effectifs permanents de la commune d'ERQUINGHEM-LYS, deux postes de brigadiers chefs principaux à temps complet (35/35^{ème}) de catégorie C, pour donner suite à la création du service de police municipale.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Considérant le recrutement du 2^{ème} policier municipal en cours.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste de gardien brigadier à temps complet (35/35^{ème}) ouverts au cadre d'emploi des fonctionnaires relevant du statut de la police municipale, de catégorie C.

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 15 MARS 2023

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 059-215902024-20230323-20230315DEL11-DE

20230315DEL11
S²LO

NOMBRE :

De conseillers en exercice : **29**

De présents : **26**

De votants : **29**

Pour : **29**

Contre :

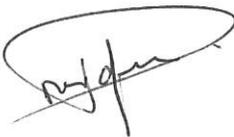
Abstention :

Suite P.2 – Délibération rectificative création poste gardien brigadier

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget communal (chapitre 12).

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ces créations d'emplois permanents.

Visa du secrétaire de séance
Monsieur Thomas DUGRAIN



Adopté Pour Ampliation
Le Maire

